



CHARTRE DE RESPONSABILITE DANS LE CADRE DES « VISITES RESIDENTS » EN PERIODE DE CONFINEMENT

Préalables

Toute famille ou tout proche qui vient rendre visite à un résident de l'EHPAD s'engage à respecter les principes de cette charte de responsabilité dans le cadre des visites autorisées et règlementées durant la période de confinement et ce, afin d'assurer la protection de tous.

Ce dispositif de visites très encadré est mis en place dans le contexte actuel d'absence de cas COVID au sein de l'Ehpad. En cas de survenue de cas au sein de l'établissement, cette organisation ne pourra pas être maintenue.

Principe 1

Respect de l'organisation de ces visites

Les visites sont organisées à l'extérieur de l'établissement : en aucun cas les visiteurs ne doivent rentrer dans l'établissement sauf en cas de situations particulières (fin de vie...)

Les proches s'engagent à respecter l'horaire qui leur aura été indiqué lors de la prise de rendez-vous et la durée du rendez-vous (30 minutes).

La fréquence de ces visites est établie à une visite tous les 15 jours.

Le nombre de visiteurs est limité à deux personnes maximum par résident (majeurs).

oooooooooooo

Principe 2

Respect des mesures barrières

Les visiteurs s'engagent à respecter les distances de sécurité recommandées : distance physique d'au moins 1.50m avec les résidents et les professionnels : aucun contact physique n'est possible.

Les visiteurs s'engagent à respecter les mesures d'hygiène suivantes :

- Se laver les mains avec le gel hydroalcoolique avant et après la visite.
- Eternuer dans son coude.
- En cas de besoin, utiliser des mouchoirs à usage unique, les jeter immédiatement dans la poubelle mise à disposition et se laver les mains au gel hydroalcoolique.

Les visiteurs s'engagent à ne transmettre directement au résident aucun objet ou denrée. Il est possible de laisser à l'accueil dans le SAS les paquets à l'attention du résident. Les professionnels de l'EHPAD se chargeront de les lui remettre après avoir respecté un délai de mise en attente de 3 heures.

□□□□□□□□□□□□□□

Principe 3

Respect des mesures prises en amont de la visite

Avant la visite, les familles et proches des résidents s'engagent à répondre à un questionnaire qui sera effectué par un professionnel pour confirmer l'absence de symptômes
Les visiteurs s'engagent à respecter la décision de la direction si elle estime qu'il est plus raisonnable de reporter la visite suite aux réponses formulées dans le questionnaire.

□□□□□□□□□□□□□□

Principe 4

Respect des règles

Les visiteurs s'engagent à respecter l'ensemble des principes ci-dessus. En cas de transgression des règles de sécurité, les visites seront alors suspendues à titre personnel.

Fait à Plélan Le Grand,
Le 21/04/2020